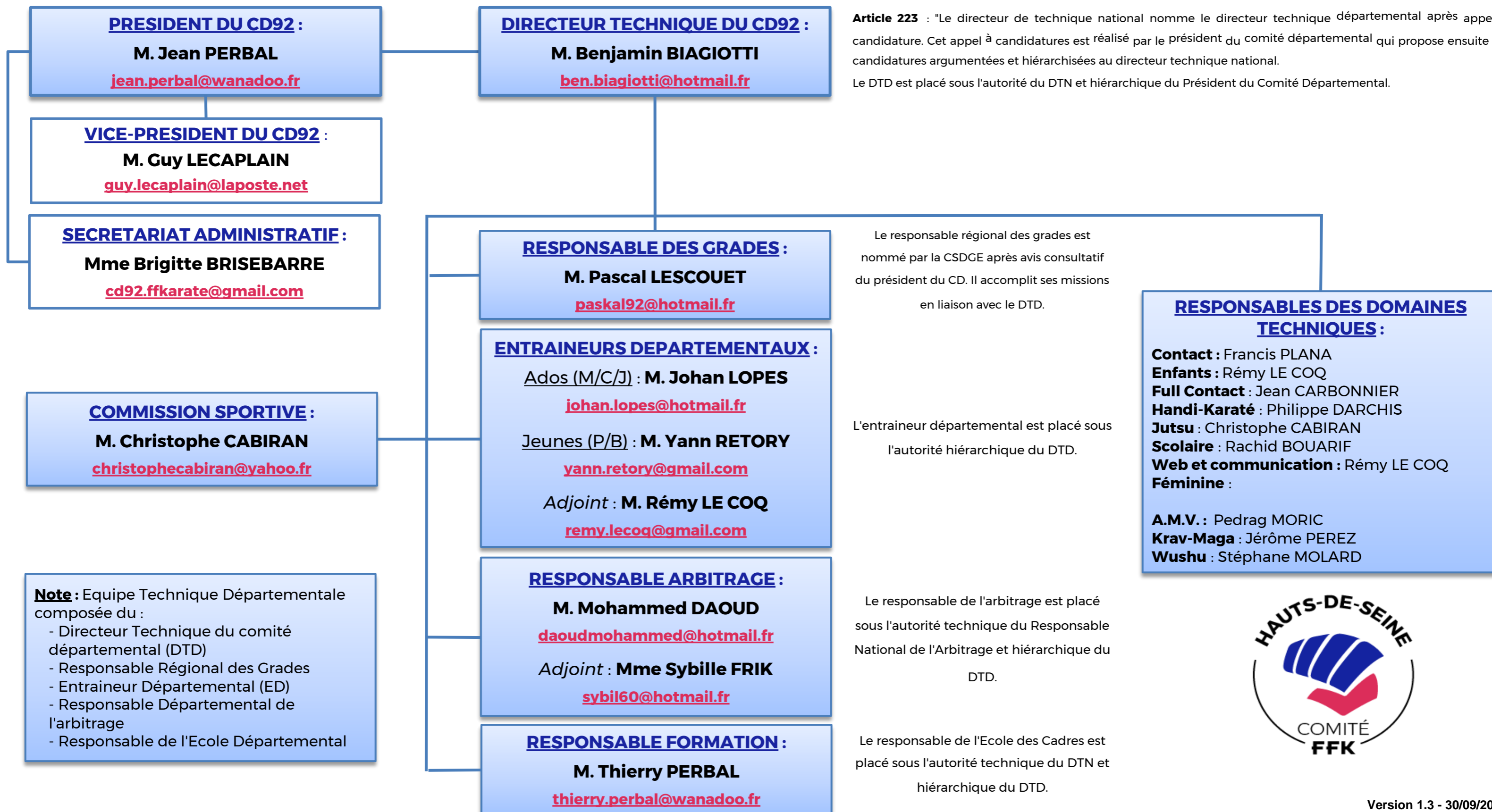


ORGANIGRAMME TECHNIQUE

Comité Départemental des Hauts-De-Seine - Olympiade 2016 - 2020



Article 223 : "Le directeur de technique national nomme le directeur technique départemental après appel à candidature. Cet appel à candidatures est réalisé par le président du comité départemental qui propose ensuite les candidatures argumentées et hiérarchisées au directeur technique national.
Le DTD est placé sous l'autorité du DTN et hiérarchique du Président du Comité Départemental.

Le responsable régional des grades est nommé par la CSDGE après avis consultatif du président du CD. Il accomplit ses missions en liaison avec le DTD.

L'entraîneur départemental est placé sous l'autorité hiérarchique du DTD.

Le responsable de l'arbitrage est placé sous l'autorité technique du Responsable National de l'Arbitrage et hiérarchique du DTD.

Le responsable de l'Ecole des Cadres est placé sous l'autorité technique du DTN et hiérarchique du DTD.

Note : Equipe Technique Départementale composée du :

- Directeur Technique du comité départemental (DTD)
- Responsable Régional des Grades
- Entraîneur Départemental (ED)
- Responsable Départemental de l'arbitrage
- Responsable de l'Ecole Départemental

